FRC 3 | 9047.1.

Case
FRC
20572

LANAUVE, BOYER ET CAILLOUX,

AU

DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

BIBLIOTHEQUE E. LEMARIE

CITOYENS DIRECTEURS,

DES hommes toujours acharnés contre les Républicains, viennent de nous peindre à vos yeux sous les couleurs les plus hideuses; ces implacables ennemis de la Liberté ont juré la perte de tous ceux qui lui sont attachés; les Patriotes échappent-ils à leurs poignards assassins, ils les poursuivent sans relâche avec les armes meurtrières de la calomnie: le système atroce d'égorgement et de diffamation, vous n'en doutez pas, est organisé depuis long-temps sur tous les points de la République, et trouve par-tout des partisans.

Cette infernale tactique de contre-révolutionnaire est pratiquée avec tant d'art, suivie avec tant de soins méthodique, et exécutée avec tant d'astuce, qu'elle a souvent rempli l'attente des inventeurs de cette cruelle machine, et ranime l'audace de ceux qui en font mouvoir les ressorts. Les

THE NEWBERRY
LIBRARY

preuves irréfragables de ces tristes vérités, vous sont depuis long-temps acquises, Citoyens Directeurs, et si vous en aviez besoin de nouvelles, Bergerac vous en fourniroit une, toute ressente et bien caractérisée. Devions-nous nous attendre, Citoyens Directeurs, que cette Commune qui, pendant toute la durée du Gouvernement révolutionnaire, n'a éprouvé aucune secousse violente, où les mesures mêmes les plus rigoureuses ont été, nous pouvons le dire, exécutées avec sagesse et modération, où pour tout dire en un mot, il n'a pas été répandu une seule goute de sang? devions-nous nous attendre, d'après une telle conduite de la part des amis de la révolution que renferme cette Cité, de la voir le théâtre de toutes les scènes d'horreurs que pouvoit seul enfanter l'esprit de vengeance des réacteurs royaux? Quel prétexte peuvent alléguer ici les vils amis des rois, pour colorer leur haine contre les Républicains? Aucun. Cependant pour n'avoir pas à s'en plaindre ils n'en sont pas moins injustes et cruels, et les Républicains, pour avoir agi à leur égard avec douceur et humanité, n'en sont pas moins, par eux, proscrits et persécutés de toutes les manières.

Oui, Citoyens Directeurs, les Patriotes, ici comme par-tout ailleurs, éprouvent, depuis long-temps, toutes sortes de vexations et d'outrages; les plus prononcés sont

désignés aux poignards des compagnons de Jésus (qu'éguisent le fanatisme , par l'organe des Prêtres réfractaires) ; quelques-uns d'entr'eux en ont déjà été atteints ? Ils pourroient faire face à leurs ennemis , mais leur soumission aux lois et leurs désirs de maintenir ou ramener la paix et la tranquillité publique , l'ont jusqu'ici emporté sur leur courage ; et ils n'ont fait usage que de leur prudence. Ils ont trop de confiance au Gouvernement , Citoyens Directeurs , pour ne pas compter sur sa justice. S'ils ne vous ont fait entendre plutôt leurs justes plaintes , c'est la force de l'oppression qui leur a empêché d'élever la voix , bien persuadés , d'ailleurs , que vos oreilles ne sont que trop frappées des cris de l'innocence opprimée. Mais puisque les sacrificateurs royaux vous dénoncent les victimes qu'ils immolent à Capet , nous devons , tant pour nous que pour la chose publique, non nous justifier , nous ne sommes point coupables , mais vous faire connoître la pure vérité , en arrachant à nos lâches détracteurs le masque dont ils se couvrent.

Vous avez reçu , Citoyens Directeurs , une Adresse (1) , qui vient de nous être

---

(1) Elle a pour titre générique : *Les Habitans de la Commune de Bergerac , soussignés , au Directoire exécutif.*

Elle est signée par trois cents treize individus , la

connue par la voie de l'impression ; cet Ecrit infame, en faisant l'apologie de l'Administration municipale, est en même-temps la diatribe la plus virulente contre les Patriotes. Vous l'avez sans doute déjà appréciée à sa juste valeur, puisque la vérité y perce malgré le voile hypocrite dont on cherche à la couvrir.

Pour réfuter ce chef-d'œuvre d'astuce et de perfidie, pour confondre ces méprisables auteurs et démontrer clairement la fausseté des faits qu'ils avancent, nous allons les

---

Commune se compose de onze mille cinq cents soixante-quinze: content-ils pour rien onze mille deux cents soixante-deux ? Ce trait est bien digne des *honnêtes gens* ; il est parfaitement conforme au goût de domination qu'ils exercent sur la masse des bons et estimables artisans.

Quant aux signatures dont est revêtu cet affreux Libelle, nous observons qu'un grand nombre ont été extorquées ; que plusieurs signataires ont été trompés en donnant leur seing de confiance, dans l'Administration municipale même. Que cet Ecrit, ouvrage d'iniquité, a été colporté de maison en maison, jusques dans les campagnes ; qu'on l'a fait signer par des enfans de 12 à 14 ans ; que beaucoup de ceux qu'on y fait figurer par leur approbation, ne savent ni lire ni écrire, et qu'en général, abstration faite des Régulateurs (qui, quoique ci-devant nobles ou parens d'émigrés, s'approprient l'honorable titre d'agriculteur), qui dirigent tout par la force de la domination, tous ceux qui l'ont signé ne l'ont fait que parce qu'ils ne se défioient point de la supercherie de ceux qui surprenoient leur bonne foi, ou que leur plume fût conduite par la crainte. Nous avons les preuves acquises de ces foudroyantes vérités, et nous serons toujours prêts à les administrer quand il sera nécessaire.

analyser, et répondre victorieusement à chacun d'eux.

Nos dénonciateurs débutent par ces phrases : *il a existé des mouvemens dans notre Commune ; la tranquillité publique y a été troublée, etc.* Oui, Citoyens Directeurs, le trouble et le désordre ont existé et existent encore dans notre malheureuse Cité ; c'est une grande vérité, reste à en faire l'impartiale et vraie application. Cet article sera traité dans son lieu, en suivant la dénonciation ; il le rappellent plus loin avec plus d'étendue, et en parlent de la manière la plus atroce ; c'est-là que nous nous expliquerons par un clair développement ; il seroit donc inutile d'y repondre ici.

Après avoir exercé leur logique dans les pages 2 et 3, nos dénonciateurs, par un entortillement de phrases louches et énigmatiques, qu'ils font rouler sur l'horrible conspiration découverte le 12 Pluviôse dernier, conspiration qu'ils n'osent pas ouvertement jeter sur le compte des Républicains, mais qu'ils n'avouent pas non plus reconnoître clairement pour l'œuvre du Royalisme (1).

---

(1) Ils n'ont sans doute pas pris la peine de lire le rapport de Jean-de-Brye, au nom d'une Commission spéciale, dans la séance du Conseil des Cinq cents, le 10 Ventôse, ni les nombreuses pièces imprimées, notamment celle de Laville-Heurnois, et la Proclamation de

Ils continuent ainsi leur libelle diffamatoire : *Quoiqu'il en soit , il est certain que plusieurs jours avant les mouvemens qui ont éclatés parmi nous , les prétendus Patriotes exclusifs de Bergerac , à la tête desquels sont l'ex-Conventionnel* Pinet , Lanauve, Boyer , Cailloux , etc. , *se rassembloient plus fréquemment leurs agens subalternes (qu'ils mettent en avant et destinent à l'action en se réservant le conseil), se livroient à des orgies plus souvent répétées; c'est-là qu'on a entendu des hommes dont l'ivresse exaltoit la fureur , pousser leurs cris de mort : vive la Montagne et la Constitution de 93 , esc.* En supposant un rassemblement séditieux , c'est donc nous qu'ils représentent comme les moteurs et instigateurs , en prêtant les provocations et les assassinats à ceux qui

---

Joseph , comte de Puisaye , Lieutenant-général des armées du Roi , Commandant en chef pour Sa Majesté Louis XVIII. Ladite proclamation faite pour pousser les Bretons et Vendéens à se révolter de nouveau contre le Gouvernement actuel. Elle commence par ces mots : L'ordre que j'ai reçu de Sa Majesté et de son Altesse Royale *Monsieur* , etc. , et finit par ceux-ci : Vive le Roi Louis XVIII Roi de France et de Navarre , dans toute la plénitude de sa puissance et de sa gloire. Donnée le premier Janvier 1797 , l'an troisième du règne de Louis XVIII , *signé* le comte de Puisaye , Géneral en chef, etc. S'ils avoient lu ces pièces , qui prouvent jusqu'à l'évidence , le projet de rétablir le Trône sur les débris fumans de la République et les corps sanglans des Républicains , ils auroient du moins gardé le silence , puisqu'il leur en coûte trop pour faire l'aveu d'une Conspiration Royaliste.

ont été provoqués et assassinés ? Poussa-t-on jamais si loin l'impudence. Il nous sera facile, Citoyens Directeurs, de vous faire connoître les vrais acteurs de cette scandaleuse comédie, ou plutôt de cette tragédie sanglante. Le doigt de la vérité va effacer ce triple trait de fourberie, en imprimant sur le front de ceux qui l'ont tracé, le cachet de l'imposture et de l'infamie.

Le rassemblement qu'ils supposent, et dont ils nous font les chefs, le voici tel qu'il a existé ; il existe encore. C'est une guinguette située sur le bord d'un ruisseau, entre la ville et la campagne, où depuis plus de 20 ans les Artistes, fatigués de leurs pénibles travaux, vont d'habitude prendre quelques instans de délassement. Ils s'y sont rendus en grand nombre dans tous les temps, et personne jusqu'ici ne s'en étoit offusqué, et par de bonne raison, puisque c'est une maison où l'on vend du vin au public, n'importe le nom qu'on voudra lui donner, d'auberge ou de cabaret : il est loisible à l'ouvrier qui a travaillé pendant toute la semaine (il faut bien nous servir du vieux calandrier, puisqu'il n'est point question ici du nouveau), et qui n'a ni les moyens de fréquenter les cafés et les auberges élégantes, ni le goût de frayer avec ce qu'on appelle *la bonne et belle compagnie*, par la divergeance d'opinion qui lui répugne, il lui est bien permis, disons-nous,

d'aller où bon lui semble boire un verre de vin avec ses amis.

Cependant, Citoyens Directeurs, ces honnêtes et paisibles pères de familles, en prenant, comme de coutume, leurs momens de récréation dans la maison dont il s'agit, ont éveillé, à leur grand étonnement, la surveillance de la police de Bergerac. Elle a vu là une grande conspiration *terroriste* : c'est-là où, *dans une assemblée générale qui se tint sous la présidence de Boyer* (1), *il fut prêté un serment terrible dont*, disent-ils, *on n'a pu retenir l'entière formule*, mais qui renferme exactement ces mots : *tuer, exterminer tous les chouans qu'on rencontrera* ; c'est-là où se sont ourdis les complots de meurtre et et d'assassinats ; c'est-là où se sont fait entendre ces cris de mort : *vive la Montagne et la Constitution de 93* ; c'est-là enfin où s'est ouverte la boëte de Pandore, d'où sont sortis tous les crimes. Il falloit de grandes et promptes mesures pour arrêter ce torrent dévastateur : elles furent plutôt prises que méditées. O louable vigilance de la Police de Bergerac !....

On met de suite en vigueur la plus ré-

---

(1) C'est une calomnie atroce. Comment Boyer a-t-il pu être Président d'une assemblée qui n'a jamais eu lieu, et dont il n'a été nullement question ? Boyer connoît les lois, sait leur obéir, et la toujours prouvé par sa soumission, il connoît aussi ses devoirs et sait les remplir.

voltante inquisition ; la Municipalité fait des enquêtes, dresse des verbaux qu'elle transmet au Juge de paix Simonnet ; celui-ci décerne une nuée de mandats d'amener, suivi de plusieurs d'arrêts ; il informe une procédure, aussi monstrueuse que tyrannique, où toutes les formes protectrices de l'innocence sont violées ; les mandats d'arrêts lancés sans être précédés de ceux d'amener ; ceux d'amener sont notifiés dix-huit jours après leurs dates ; refus de la part du Directeur du Juri, par des réponses évasives, de communiquer aux prévenus ce que la loi veut qu'ils connoissent ; enfin tout est mis en usage pour tourmenter les Patriotes, et les punir de leur amour pour la Liberté.

Ils ne sont pas sans reproches il est vrai, Citoyens Directeurs, aux yeux des Royalistes, puisque dans le prétendu rassemblement dont il est question, ils avoient eu l'audace de manifester leur attachement pour la République, la Constitution actuelle et le Gouvernement ; ils avoient poussé leur démence jusqu'à oser encore s'entretenir des vrais principes de la Liberté et de l'Egalité de droit : quelle démagogie ! Ils avoient plus fait, ils s'étoient réjouis des victoires étonnantes et multipliées, remportées sur les tyrans couronnés par les braves guerriers que commande l'invincible *Buonaparte*, et chanté, en témoignage de satisfaction, les Hymnes Répu-

blicaines approuvées et ordonnées par des Lois et vos Arrêtés.

Voilà, Citoyens Directeurs, le serment sanguinaire qui s'est prêté; voilà les cris de mort qui se sont fait entendre de la part des Patriotes, toujours peints comme des *terroristes* qui veulent l'anarchie. Nous défions l'imposteur le plus impudent de prouver le contraire : ce qui ne laisse aucun doute à cet égard, c'est que de mille et un témoins qu'on a entendu à cet effet, et malgré les interpellations artificieuses et insinuantes qui leur ont été faites, pas un ne l'a déposé. Mais il falloit un prétexte aux auteurs de cette étrange dénonciation, pour comprimer les Républicains les plus purs : les Royalistes ont monté sur le grand cheval de bataille. Ils ont supposés des sermens prêtés, des cris séditieux. Ils savent bien, les perfides, que ces moyens leur ont souvent réussis par le passé; mais aujourd'hui ils sont usés par une trop longue pratique. De telles imputations ne doivent plus laisser d'impressions défavorables sur le compte de ceux contre qui elles sont faites; aussi nous les méprisons, en nous référant à l'énorme procédure; elle est entre les mains du Ministre de la Police générale.

Nous revenons, avant d'aller plus loin, Citoyens Directeurs, sur un chef d'accusation non moins grave ni moins faux, porté dans la fameuse Dénonciation. *Tandis*

que des membres de l'Adminestration municipale, y est-il dit, *parloient au nom de la Loi, on leur répondit qu'on se f..... de la Loi et des Magistrats.* Les lâches diffamateurs, ils croyent nous enfermer dans leur tortueux labyrinthe, mais nous en connoissons tous les détours et l'issue ; ils ont beau envelopper la vérité du sombre et épais nuage du mensonse, elle va percer pour éclairer ce fait comme tous les autres!

Ils veulent parler d'un jour où la tranquillité publique fut réellement troublée ; mais par qui ? Nous allons l'expliquer. Oui, Citoyens Directeurs, ce jour-là, la Loi fut paralysée et méconnue, l'Administration municipale méprisée, parce qu'elle se rendit elle-même méprisable par sa complaisance et sa foiblesse. Nous allons éclaircir ce fait, mais nous devons ici vous observer que plus de deux mois avant l'époque du prétendu rassemblement des *terroristes* (dont la merveilleuse invention a servi de prétexte pour les accabler sous un joug de fer), une troupe très-nombreuse de jeunes gens, composée en majeure partie de réquisitionnaires (dont les uns ont été entièrement sourds à la voix de la Patrie, et les autres ont déserté ses drapeaux), chantoient toutes les nuits, et même en plein jour, l'homicide Réveil (1), et cela avec autori-

(1) La Police n'avoit garde d'interrompre ni troubler

sations tacite de la Municipalité. Les apologistes en font l'aveu en la justifiant, tant il est vrai que la fourberie ne peut pas toujours se soutenir; que le menteur même le plus adroit et le plus effronté, laisse, malgré lui, échapper quelques vérités utiles.

Voici, Citoyens Directeurs, comme se passa l'affaire dont il s'agit : Une troupe de réveilleurs, au nombre de plus de soixante, armés jusqu'aux dents, de sabres et de pistolets, parcouroient les rues et faisoient retentir la Cité de l'air assassin : arrivés sur la place de la Liberté ils se rangent en bataille ; les bravades et les provocations ne sont point épargnées aux Patriotes, mais ils restent calmes ; cependant la place se remplit de monde, et l'indignation succède à l'alarme. Ce fut alors que se présentèrent quelques Municipaux ; mais que firent-ils ? Arrêter les perturbateurs, non. Ils se contentèrent de les inviter très-poliment à se retirer (ce qu'ils firent à leur volonté), mais ils sommèrent d'autorité les spectateurs paisibles, qui étoient pour la plupart des femmes et des enfans. Nous ne vous tairons

---

ces jeunes gens : leurs petites gentillesses amusantes n'avoient rien de répréhensible ; pourquoi donc les inquiéter ? S'agissait-il là d'un rassemblement *terroriste* ? point du tout. Aussi les laissa-t-on parfaitement tranquilles continuer leurs chants ; ce qu'ils font encore.

pas, Citoyens Directeurs, qu'une conduite aussi partiale et si peu digne des organes de la Loi, ne pouvoit manquer d'exciter des murmures; en effet, le public en témoigna sa surprise et son mécontentement; tout le monde se retira, et la scène se termina sans malheur. Mais il falloit couvrir les torts de la bande effrénée et mettre l'Autorité à couvert.

On jugea cette occasion favorable pour faire un procès au citoyen Baucarra, qui s'étoit trouvé sur la place où il a son domicile; c'est à lui qu'on impute d'avoir dit, *qu'il se f..... de la Loi et des Magistrats.*

Le lendemain, au point du jour, il fut arrêté et conduit en prison: après l'avoir gardé un mois sous les verroux, il fut traduit devant le Juri d'accusation de Bergerac (1), et par suite au Tribunal criminel du Département; là il trouva la justice qu'il avoit lieu d'espérer. Ce Tribunal ayant examiné la procédure avec l'œil de l'impartialité, la cassa par plusieurs défauts de formes et d'incompétence, et renvoya le

(1) Nous observons que sur seize témoins on n'a voulu en entendre que deux à Bergerac, qu'on savoit bien être vendu au parti téveilleur. . . . . L'un d'eux n'a point voulu aller déposer à Périgueux, il a préféré être condamné à payer les frais.

prévenu à la Police correctionnelle de Périgueux, où il fut acquitté et mis hors de cour et de procès. Si la satisfaction de ses ennemis n'a pas été complette, ils ont eu au moins le barbare plaisir de l'opprimer, le gêner dans ses affaires et lui faire dépenser de l'argent ; s'ils ne peuvent anéantir les Patriotes, ils tâchent du moins de les ruiner, voilà la douce humanité de ces *Messieurs*.

Tout est jouissance pour les tyrans de Bergerac ; une victime leur est-elle échappée, avide de sang républicains, ils en saisissent de nouvelles. Quatre Patriotes, pères de familles, remplacent Baucarra dans les prisons ; ils y gémissent depuis un mois sous le poids de l'injustice la plus criante, attendant avec impatience le moment de paroître devant leurs Juges, pour faire entendre la vérité et triompher l'innocence.

Quant à l'affaire du vingt-sept, ne rougit-on pas d'en parler ? A huit heures du soir quatre à cinq braves défenseurs de la Patrie, qui sont venus rétablir leur santé, munis de permissions en règles, se promenant sans armes sur la place, furent rencontrés par une bande de quatre-vingt Réveilleurs qui fondirent sur eux à coup de sabres, après une décharge de pistolets ; ils en blessèrent deux, dont un griévement : jugez, Citoyens Directeurs, de quel côté pouvoient être les assaillans ! Y a-t-il de la

vraisemblance que cinq hommes en attaquent quatre-vingt ?

Le Citoyen Faugere, Commissaire du Pouvoir exécutif près l'Administration municipale, n'a point été épargné dans la Dénonciation. Il étoit naturel que ce Fonctionnaire public Républicain, pour avoir voulu remplir les devoirs de sa place, en requérant l'exécution des Lois, fût aussi qualifié de partisant intime du régime révolutionnaire, de *terroriste*. Pourquoi n'est-il pas du parti Royaliste, il seroit le bien venu de ceux qui le calomnient ? Mais il les méprise, et les Patriotes partagent ses sentimens. On l'accuse de partialité, parce que ces rapports à l'Administration centrale sont vrais et exacts ; ils jettent les hauts cris sur la lettre qu'écrivit à notre Municipalité, l'Administration centrale, sous la date du 3 Pluviôse. Il est vrai que cette lettre n'étoit point écrite dans leurs sens, puisqu'elle est dans les principes Républicains ; elle frappoit les protecteurs des chanteurs du Réveil, et en cela elle méritoit leur indignation. Mais, sans y faire attention, comme la méchanceté s'aveugle, ils censurent le Ministre de la Police générale qui, par sa lettre du 23 Pluviôse, à l'Administration centrale, approuve fortement, dans tout son contenu, celle dont ils se plaignent si fort.

Ils déchirent les trois Administrateurs

qui la signèrent, *Roux-Fazillac*, *Boyer* et *Grand*; les deux autres, *Delpit* et *Audebert*, disent-ils, refusèrent constamment de la signer, parce qu'elle étoit réprouvée par leur conscience. Ils vous trompent, Citoyens Directeurs, jusques dans les plus minutieux détails; *Audebert* n'étoit pas présent à la séance dans laquelle cette lettre fut rédigée; et quant à *Delpit*, pouvoit-il décemment la signer, puisqu'il étoit question des réquisionnaires, dont il est du nombre, et un de leurs candidats pour être porté au Corps législatif.

Nous ne répondrons pas à la suite de cette infame Dénonciation; elle porte sur des hommes dont quelques-uns n'ont jamais paru dans cette Cité; mais n'importe, quoiqu'ils en soient à dix et à vingt lieues, leur génie mal-faisant n'agit pas moins ici. Ce sont des ex-Conventionnels, *Pinet*, *Roux-Fazillac*, *Elie Lacoste*, *Payssard* et *Taillefer*; ils ont tous voté la mort de Capet, en faut-il d'avantage pour être, à juste titre, en horreur aux partisans du Trône? De tels hommes ne méritent-ils pas d'être brûlés vifs sur la tombe du tyran, pour l'avoir fait punir de ces noirs forfaits? Voilà le sort réservé à tous les fondateurs de la République, si jamais le Royalisme triomphe!

Citoyens Directeurs, nous aurions encore beaucoup de choses à vous dire, mais nous ne voulons pas abuser de vos

momens, ils sont trop précieux pour la chose publique. Le court narré que nous venons de vous faire sur les horreurs exercées à Bergerac, contre les amis de la Liberté, suffira pour vous faire connoître l'esprit qui domine cette Commune, où le mot de Citoyen est tourné en dérision, celui de République, regardé comme une fiction nouvelle, et où l'on ne peut plus se dire amis de la Liberté, sans être atteint du fer assassin des Réveilleurs.

LANAUVE, BOYER ET CAILLOUX.

PÉTITION

DES PATRIOTES DE BERGERAC,

A l'Administration centrale du Département de la Dordogne.

CITOYENS ADMINISTRATEURS,

LES RÉPUBLICAINS de la commune de Bergerac gémissent depuis long-temps sous le poids de la plus affreuse oppression ; les têtes de quelques-uns d'entr'eux sont mises à prix ; la liberté de tous menacée, et c'est ce dernier danger qui les a dirigé auprès de vous : des hommes libres savent braver la mort, rien ne les épouvante que l'esclavage. Forts de la justice de notre cause, notre prudence a commandé à notre courage, et nous sommes restés calmes au milieu des plus violentes tempêtes dont notre Commune est agitée. Jusqu'à présent nous avons constamment souffert toutes sortes de vexations de la part des Royalistes et des Fanatiques ; nous espérions que les dépositaires de l'autorité publique mettroient un terme à tant d'excès révoltans ; mais ô confiance aveugle, les organes de la Loi sont

muets, si ce n'est pour tonner contre les patriotes, et les punir de leur amour pour la Liberté !

Oui, Citoyens Administrateurs, le Soleil ne se lève plus sur notre malheureuse cité, que pour éclairer de nouvelles scènes d'horreurs. Il seroit difficile de vous en faire l'énumération. Tout ce que nous pourrions vous dire seroit fort au-dessous de la vérité, et nous ne voulons point affliger des ames sensibles et Républicaines, par des récits déchirans ; nous n'entrerons donc dans aucun détail : nous allons nous borner à vous donner une idée très-succinte de la situation politique de Bergerac ; vous verrez que le mal est grand, et que sans le secours d'un remède aussi fort qu'efficace, il deviendroit bientôt incurable et peut être contagieux.....

Les réquisitionnaires, sourds aux cris de la Patrie, et quelques-uns de ceux qui ont abandonnés leurs drapeaux, forment ensemble une nombreuse compagnie de Jesus, c'est-à-dire, de sabreurs ; cette bande d'égorgeurs Royaux est munie d'armes de toute espèce ; elle est organisée de manière qu'elle peut se réunir, en un instant, dans le lieu indiqué par les chefs.

Ces jeunes forcénés ont, pour point de ralliement ordinaire, un café, un cabaret où ils font leurs orgies, ensuite une salle d'armes où ils exercent leur bras fratricides ; c'est dans ce dernier lieu que se donnent

les mots d'ordres d'assassinats. On les a vu se promener dans la ville, en plein jour, bien armés et en ordre de bataille, ayant à leur tête un spadassin inconnu, exhaler leur fureur en vomissant mille imprécations contre les fidèles amis de République et du Gouvernement.

Ils vont, en grand nombre, dans un pré voisin de la ville, cribler les arbres de balles en s'exerçant au pistolet, pour voir à qui mieux répandra le sang des Républicains, dont ils se montrent si altérés.

La nuit, dans les environs, on dévaste les propriétés; celles du Représentant Ponterie, plus particulièrement: on fait un fantôme de paille sur lequel ils tirent plusieurs coups de fusils en criant aux voleurs. Malheur alors aux Républicains qui accoureroient de bonne foi, croyant donner main-forte; la mort seroit le prix de leur zèle; mais ils connoissent le piége: le bouclier de leur prudence les a jusqu'ici garantis des poignards, qui n'en ont encore atteints que quelques-uns: voilà leur position. Cependant, Citoyens Administrateurs, ces faits, et mille autres plus criminels les uns que les autres, ne sont, à l'œil surveillant de la police de Bergerac, que des petites gentillesse peu dignes de fixer son attention.

Remarquez bien, Citoyens Administrateurs, dans quels temps et quelles circons-

tances se font sentir ces mouvemens contre-révolutionnaires : précisément à la veille que les vils amis des Rois, dans toute l'étendue de la République, font un dernier effort pour relever le Trône, c'est-à-dire, au moment même où le Gouvernement vient de découvrir et déjouer la plus vaste et la plus horrible des conspirations. Nous ne nous permettrons aucune réflexion à cet égard.....

Le fanatisme, dont notre Commune est violemment agitée, seconde puissamment les Réveilleurs ; la tollérance, pour ne pas dire la protection accordée aux prêtres réfractaires, qui disent publiquement leur messe dans des maisons particulières, arme le père contre le fils, le frère contre la sœur, etc., et perd entièrement l'esprit public ; la corruption est à un point qu'à cet égard les expressions nous manquent. Et cependant tout se passe sous les yeux des Autorités constituées, au mépris des Lois et au détriment de la tranquillité publique.

Il n'en est pas de même, Ciroyens Administrateurs, à l'égard des Républicains ; de leur part tout est repréhensible ; l'arbitraire a expulsé Thémis de nos murs, et si elle n'y est ramenée par la protection de l'autorité supérieure, les crimes des Royalistes seront proclamés pour des vertus, et les vertus

républicaines jugées et punies comme des crimes. Cette étrange métamorphose s'effectue déjà, en voici la preuve :

Il existe une maison où l'on vend du vin, située sur le bord d'un ruisseau, exposé au grand air; c'est-là que depuis plus de vingt ans l'Artiste, fatigué de ses pénibles travaux, va prendre quelques instans de délassement ; quelques-uns de nous s'y sont trouvés deux ou trois fois, à la vérité, en plus grand nombre que de coutume, stimulé par le pressant besoin de se soustraire aux poignards assassins des Réveilleurs, qui s'agitoient sur nos têtes depuis plusieurs jours. Qui faisions-nous ? Ce qu'on a droit de faire sur les places publiques. Nous lisions un journal patriote (les Hommes libres) ; nous nous réjouissions des victoires remportées par l'armée que commande l'invincible *Buonaparte*; les chants patriotiques nous faisoient oublier un instant les cris funèbres vociférés continuellement par les apôtres de la Royauté, après quoi chacun se retiroit tranquille et satisfait.

Le croiriez-vous, Citoyens Administrateurs, qu'une telle conduite ait pu fournir matière à nous poursuivre ? Comme nous l'avons dit plus haut, les ennemis des Patriotes tournent tout à leur désavantage : voilà, selon eux, un attroupement dangereux, traité avec la dernière rigueur inqui-

sitoriale. Le Juge de paix instruit à cet effet, depuis plus d'un mois, une procédure aussi monstrueuse que tyrannique; il a déjà lancé grand nombre de mandats d'amener, et menace des mandats d'arrêts. Les Patriotes les attendent avec impatience ; il leur tarde d'être traduits devant un Tribunal pour faire triompher l'innocence opprimée, démasquer leurs lâches ennemis, en montrant à nud leur turpitude, et les confondre devant la Justice. Mais à qui nous adresser à Bergerac, lorsque ceux qui devroient nous protéger par les Lois sont nos propres persécuteurs? Un seul Fonctionnaire public, le Commissaire du Directoire exécutif, pour avoir voulu remplir à cet égard les devoirs que la Loi et son Patriotisme lui impose, a été insulté même en pleine Administration municipale.

Nous ne venons point demander, Citoyens Administrateurs, des mesures précipitées, quoique le moment presse ; nous désirons que vous soyez pleinement instruits. Nous vous demandons à cet effet d'envoyer sur les lieux deux Commissaires, de votre choix, pour recueillir avec impartialité tous les renseignemens qui vous sont nécessaires pour agir avec connoissance de cause; lorsque vous serez instruits, vous prendrez les mesures que vous dicteront votre sagesse et l'amour de la

310

République. Nous devons vous observer que vos Commissaires n'agiront efficacement qu'autant qu'ils seront accompagnés d'une force capable d'en imposer aux ennemis de la chose publique. *Suivent deux pages de signatures.*

A PÉRIGUEUX,
De l'imprimerie du Républicain DUPONT, imprimeur du Département.